

Mentoring

Mentee

Sont admis à ce programme de mentorat les expert·e·s potentiel·le·s qui disposent déjà d'une formation dans le secteur de la construction, mais qui ne remplissent pas encore les conditions requises pour être des expert·e·s CECB.

Pour décharger le·la mentor·e, avant le début du programme, le·la mentee suit le cours de base sur l'outil CECB. Il·elle reçoit alors un accès personnel à l'outil CECB (compte stagiaire). Grâce à cet accès, il·elle peut modifier les données enregistrées par le mentor·e. Toutefois, l'impression des documents n'est possible qu'à titre d'aperçu et ces derniers n'ont pas de validité.

Un·e mentee ne peut choisir qu'un·e seul·e mentor·e pour le mentorat.

Mentor·e

En principe, tout·e expert·e CECB certifié·e peut travailler en tant que mentor·e. Sont exclu·e·s les expert·e·s dont la qualité des publications a été jugée insuffisante à la suite d'un contrôle qualité.

Le·la mentor·e accompagne le·la participant·e lors de la réalisation des documents CECB. Ceux-ci peuvent être complétés de façon de plus en plus autonome par le·la mentee. Le·la mentor·e est toujours responsable du contenu et de la publication.

Les ensembles de données à traiter doivent être ouverts par le·la mentor·e dans son propre compte et ensuite activés pour le·la mentee. Ce·cette dernier·ère ne peut pas travailler directement avec l'accès du·de la mentor·e. Une fois le projet terminé, le·la mentor·e désactive l'accès du·de la mentee.

Si un contrôle des publications du·de la mentor·e a été effectué par l'association CECB, alors ses publications doivent répondre aux exigences de qualité de l'association. Le contrôle qualité effectué dans le cadre d'un mentorat est traité comme un contrôle qualité usuel du·de la mentor·e (expert·e).

Procédure

Le·la candidat·e a ainsi la possibilité d'acquérir de l'expérience en travaillant sur des publications et peut ainsi fournir la preuve de cette expérience au moyen des documents qu'il·elle a lui·elle-même réalisés.

La recherche du·de la mentor·e adéquat·e relève de la responsabilité du·de la candidat·e. Pour des raisons pratiques, il est préférable de choisir des expert·e·s CECB du voisinage immédiat, voire de la même entreprise. Une fois que le·la candidat·e a trouvé un·e mentor·e, il·elle en informe l'association CECB pour être ensuite autorisé·e à participer à la formation de base sur l'outil CECB. De cette manière, le·la candidat·e reçoit une introduction complète à l'utilisation de l'outil et le·la mentor·e peut se concentrer sur le soutien technique.

Le·la mentee peut accéder aux objets du·de la mentor·e et les modifier en utilisant son propre accès, mais sans pouvoir les publier. Le·la mentee et le·la mentor·e élaborent ensemble la base de calcul et délivrent les certificats.

Après avoir réalisé les CECB Plus, le·la mentee en soumet les copies et la check-list complétée à l'association CECB. Si les documents sont approuvés, le·la mentee sera admis·e en tant qu'expert·e CECB et recevra un accès personnel à l'outil CECB après avoir payé les émoluments de certification.

Points clés

1. Le·la mentor·e et le·la mentee sont les deux présent·e·s lors de la visite du bâtiment.
2. Par sa signature, le·la mentor·e confirme la coopération du·de la mentee, documentée sur le CECB.
3. La responsabilité quant à l'exactitude du CECB incombe à l'expert·e CECB signataire.

Exigences de la collaboration

Le-la mentee est tenu-e de travailler autant que possible de manière autonome sur le CECB Plus. Au minimum, les travaux énumérés ci-dessous doivent être effectués de manière autonome :

| | |
|--|----|
| Participation au traitement d'un CECB Plus | 4x |
| CECB Plus préparé exclusivement par le-la mentee, y compris saisie des données | 1x |
| Conduite de la réunion finale avec le-la client-e | 1x |

| | |
|--|----|
| Présence lors de la visite du bâtiment | 3x |
| Détermination de la SRE selon 380/1 | 2x |
| Concept de rénovation de l'enveloppe du bâtiment | 1x |
| Saisie du système de chauffage et d'eau chaude | 2x |
| Évaluation des données de consommation d'énergie pour le chauffage et l'eau chaude | 2x |
| Évaluation des données de consommation d'énergie électrique | 1x |
| Calcul de rentabilité | 1x |

Durée

Le mentorat dure au maximum deux ans.

Coûts

Tout dédommagement ou rémunération pour le-la mentor-e est convenu directement entre le-la mentee et le-la mentor-e. En dehors des émoluments de certification, aucun émolument n'est perçu par l'association GEAK-CECB-CECE.